

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20250224_P_034
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Cycle de l'eau

Objet : Signature d'une convention de prestation de services avec Ingé43 pour une mission d'assistance technique renforcée dans le domaine de l'assainissement

Le Président,

N° 20250224_P_034

Décide

De signer une convention de prestation de services avec :

OBJET

Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire
1 Place Monseigneur de Galard
CS 20310
43 000 Le Puy-en-Velay

N° SIRET 200 098 929 00017

Pour la mission d'assistance technique renforcée dans le domaine de l'assainissement

Montant : 4 800.00 € HT

Durée : 12 mois, date de prise d'effet de la convention fixée au 1^{er} janvier 2025.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 24 février 2025,

Le 1^{er} Vice-Président,

Claude VIAL



AR Prefecture

043-244301131-20250224-20250224_P_034-AU
Reçu le 28/02/2025